



Nombre de conseillers	56
En exercice	56
Présents	48
Votants par procuration	8
Absents	25
Total des votes	50

4.1

L'an deux mille vingt six, le deux mars, à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 17 février 2026 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

ÉLUS PRÉSENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, M. FOU COURT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, M. DUTILLOY, Mme ROSA, M. BURET, Mme MONLON, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. VETEL, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIE, M. AUBER, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL, Mme MONTIER, M. RABEL, Mme KERAUDRAN

ÉLUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :

MME ROULAND A M;BISSON, M. DUMESNIL A M. LEBOUCHER, MME CLUZEL A M. MARIE, MME LOUVEL A M. DARMOIS, M. BEAUDOUIN A M. BURET, MME DUVAL A MME ROSA, M ,LEFRANCOIS A MME DUTILLOY , M, CHEVREAU A MME MOUCHEL

ÉLUS ABSENTS :

M. GIRARD, MME ROULAND, M. LEROY, M. DUMESNIL, M BARRE, MME CLUZEL, MME LOUVEL, M. BEAUDOUIN, MME DUVAL, M LEFRANCOIS, MME CABOT, M. CHEVREAU, MME BINET, M. BAPTIST

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUCLOS

N°DEL_0035_2026 Modification du tableau des effectifs au 01/04/2026 - Création de poste suite réussite concours

La réussite récente d'un agent au concours de rédacteur principal 2ème classe implique d'ajuster le tableau des effectifs afin de permettre la nomination dans le grade correspondant et de reconnaître l'évolution des compétences. La réussite au concours témoigne de l'investissement et de la volonté d'accompagner les agents dans leurs évolutions.

Il est proposé au 1er avril 2026 de :

- supprimer un poste d'adjoint administratif à temps complet,
- créer un poste de rédacteur principal 2ème classe à temps complet.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le tableau des effectifs actuellement en vigueur ;

VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la filière administrative de la fonction publique territoriale ;

CONSIDÉRANT la réussite au concours de rédacteur principal de 2 classe d'un agent actuellement au grade d'adjoint administratif,

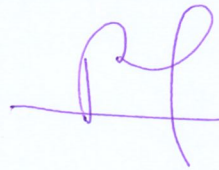
CONSIDÉRANT que les missions effectivement exercées par cet agent, telles que décrites dans la fiche de poste, correspondent au niveau de responsabilité des grades de rédacteur principal de 2^e classe,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, en conséquence, d'adapter le tableau des effectifs afin de permettre la mise en stage dans ce nouveau grade,

*Le Conseil Communautaire décide,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,*

- **DE DÉCIDER** la création au tableau des effectifs d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet
- **DE SUPPRIMER** un poste d'adjoint administratif à temps complet,
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs au 1er avril 2026,
- **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires nécessaires au chapitre 12,
- **DE DONNER** tout pouvoir au Président ou son Représentant pour signer les documents et actes,

Pont-Audemer, le 2 mars 2026
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL